

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

**2020 –
RAPPORT
MORAL ET
FINANCIER
– 2021**



RAPPORT MORAL 3

RAPPORT FINANCIER. 9



***Rapport
moral***

Depuis notre dernière assemblée générale en visioconférence en novembre 2020, le paysage national a relativement peu changé :

Nous sommes toujours englués dans la crise sanitaire et ses conséquences interminables, avec des réponses gouvernementales toujours dans un mode « stop and go » épuisant, avec un manque de clarté qui fragilise nos structures et nos équipes.

Les élections régionales ont déjoué les catastrophes politiques annoncées et, la menace de basculement à l'extrême droite de plusieurs régions ne s'est pas produite. Une crise aggravée de la participation électorale bouleverse pourtant la donne dont il faudra que notre syndicat se saisisse : on ne pourra pas laisser éternellement la poussière démocratique sous le tapis.

Le mouvement des occupations des théâtres initié par la CGT, et dont l'extension lui a pour une part échappée, a mobilisé notre syndicat. La durée de ce mouvement, la pluralité de ses revendications et la volonté affichée de le poursuivre alors que le deuxième confinement arrivait à sa fin, a brouillé durablement le message et compliqué les relations de certaines organisations de salariés.

Enfin, dans le champ de l'activité ministérielle, certaines réformes ont abouti et notre syndicat a pesé de tout son poids pour les faire évoluer positivement : celle des aides aux équipes artistiques, celle plus temporaire du Fonpeps pour faire face à l'urgence, et celle de l'année blanche et de sa prorogation temporaire avec des filets de sécurité renforcés. Dans ces trois domaines, les propositions du Syndeac ont fait le centre de la négociation et des arbitrages obtenus, grâce à la mobilisation de tous et toutes¹. Enfin, le contexte sanitaire a permis une avancée budgétaire intéressante dans le cadre de la loi de finances pour 2021 ; en revanche, le manque de transparence du plan de relance et les déséquilibres initiaux observés continuent de nous préoccuper.

Le « dialogue » avec le pouvoir d'État est resté cette année très décevant : les pseudo-concertations se sont enchaînées, mélangeant les syndicats représentatifs à des micro structures associatives, entretenant une confusion volontaire entre la démocratie sociale et l'agitation communicationnelle. Le mandat d'Emmanuel Macron aura constamment court-circuité les organisations légitimes au profit de représentants auto-proclamés. La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, aura symbolisé mieux encore que ses prédécesseurs, cette agitation permanente faite d'annonces et de contre-annonces, brouillant les messages et entretenant des illusions souvent démenties par les arbitrages successifs (qu'on se souvienne de l'horodatage).

En revanche, ce que nous pressentions déjà l'an passé s'est confirmé : les associations d'élus sont devenues des interlocutrices de plus en plus présentes à nos côtés en manifestant la volonté politique de penser le rapprochement stratégique entre professionnels et organisations du secteur culturel. C'est un acquis qu'il nous appartiendra de faire vivre et de déployer dans le cadre de la mise en œuvre des Coreps que nous avons obtenue après forte insistance auprès du Premier ministre, qui l'a entendu. Certaines délégations régionales sont déjà très impliquées dans la mise en place et/ou dans une participation active aux réunions de ces instances. Cet engagement nécessitera de réfléchir à l'organisation des délégations et notamment, d'encourager le partage des responsabilités dans des cadres collectifs plus assumés.

Dans ce contexte, le Syndeac a été très présent, mobilisé, et le doit à une forme retrouvée de militantisme. Les délégations régionales ont été déterminantes dans notre action locale et nationale, de même que notre intersyndicale nationale (l'USEP-SV) et ses déclinaisons diverses en régions². Le travail des commissions, des groupes de travail (permanents ou ad-hoc) a nourri nos propositions et la solidité de notre argumentaire. Le Conseil national a été très actif dans la période, et a souvent été « convoqué » dans des délais très courts pour faire face aux urgences du moment. La relation avec nos associations partenaires s'est apaisée et nous avons toujours veillé à les associer en amont de nos décisions stratégiques, pour renforcer notre unité et notre puissance collective. La volonté de mieux communiquer vers l'extérieur s'est concrétisée au cours de la dernière année, le recours aux services d'une attachée de presse (en la personne d'Isabelle Lanaud) nous ayant permis de gagner en visibilité et en légitimité auprès des pouvoirs publics.

Nous avons donc vécu une année très intense – tout le monde l'aura ressenti – au cours de laquelle le Syndeac a réussi à imposer ses thèmes, à gagner des arbitrages politiques et à renouveler les formes du dialogue institutionnel. Nous avons beaucoup travaillé en interne pour préparer l'année électorale présidentielle et pour formuler des propositions nouvelles afin de nourrir le débat politique.

Je veux ici remercier mes collègues du Bureau particulièrement mobilisés, avec lesquels nous avons constamment débattu et réfléchi ensemble pour construire une stratégie de moyen terme dans un contexte d'urgence permanente. À l'issue de ce mandat, j'ai le sentiment que nous avons tous ensemble agi utilement dans l'intérêt général.

Un bilan de mandat

Au moment de l'élection du dernier Conseil national, j'avais pris trois engagements principaux :

POSITIONNER FORTEMENT LE SYNDICAT COMME INTERLOCUTEUR PRINCIPAL DES POUVOIRS PUBLICS, en assumant notre rôle de défenseur de l'intérêt de nos adhérents, et portant ainsi un message d'intérêt général. Les deux années de mandat que nous venons de vivre ensemble ont donné, malgré nous, en raison de la crise sanitaire, plus de force à notre action collective et rendu notre interlocution plus indispensable que jamais. Pour ce faire, nous avons veillé à notre unité syndicale : à la fois, soutien aux lieux labellisés ou conventionnés, et défense forte des équipes artistiques.

- Notre affirmation de la solidarité professionnelle dans la crise a été déterminante, et nous avons créé le modèle qui a été ensuite repris par le Gouvernement ; nous avons su montrer le chemin et démontrer la pertinence d'un modèle syndical où se côtoie les équipes artistiques et les lieux.

- Notre engagement en faveur de l'emploi artistique a été marqué par la négociation tendue autour de la prolongation de l'année blanche. Le travail que nous avons animé a permis un résultat satisfaisant, créant les conditions d'une unité du collège employeurs au sein de la Fesac³ ; de même, les récentes modifications du Fonpeps sont à mettre au crédit de notre action. Nous devons sans doute aller plus loin, et les travaux en cours nous aideront à formaliser d'ultimes propositions, notamment dans le cadre de la sous-commission emploi présidée par Hortense Archambault.

● La réforme des aides aux équipes artistiques a été symbolique de notre mode de discussion interne et surtout de notre capacité à nous faire entendre des services de la DGCA. Le groupe de travail des équipes artistiques a été moteur, plusieurs adhérents s'investissant très concrètement dans le suivi du dossier. Il nous reste un chantier considérable à mener, celui de la réforme de l'évaluation, qu'il nous faudra mener sans tarder pour assurer la cohérence d'ensemble. Cette question – éminemment transversale – devra être menée dans le même état d'esprit.

● Avec l'USEP-SV, nous avons mené sans relâche, le débat budgétaire. Le budget prévisionnel 2021 est une première victoire, même si le plan de relance est venu troubler la lecture des enjeux. Le dégel partiel, obtenu en 2020 et 2021, est source d'inquiétude. Notre mobilisation devra être maintenue car les budgets post-élection présidentielle, notamment 2023, s'annoncent à haut risque dans le contexte financier d'après crise sanitaire. À cet égard, le budget du ministère de la Culture pour 2022, tout en trompe l'œil avec un budget exponentiel en faveur du passeport culture, ne présume rien de bon.

● La relation aux associations d'élus est devenue plus naturelle au cours de ce mandat. L'appel que nous avons lancé en février dernier *Le printemps est inexorable* a symbolisé la prise de conscience de bien des élus locaux quant à l'impérieuse mission de la culture au service de la population. Cet acquis fragile est à entretenir.

● L'égalité Femmes - Hommes aura occupé un temps important de notre activité syndicale. Que le groupe de travail qui s'est réuni à de très multiples reprises soit ici remercié pour son engagement exceptionnel : nous avons mis en œuvre le comptage, nous sommes sur le point de le rendre public et nous avons pris l'engagement syndical d'une progression renforcée des projets artistiques portés par des femmes dans le cadre des programmations de nos adhérents. D'une certaine manière, le Syndeac s'est substitué à l'État, lui-même incapable de mettre en œuvre le comptage pourtant prévu par la feuille de route ministérielle pour l'égalité. Nous avons également obtenu que soient publiés les chiffres des moyens de production attribués aux femmes par les services de l'État. Ce chiffre cinglant pointe l'urgence de disposer de moyens supplémentaires en faveur des équipes artistiques dirigées par les femmes, et de favoriser un rééquilibrage net des moyens déjà disponibles en leur faveur. Nous avons au cours du mandat, toujours dénoncé les problématiques de nominations et de listes courtes non paritaires. Nous avons obtenu que ce problème soit inscrit à l'ordre du jour de nos discussions avec le Ministère⁴ : nous nous lassons en effet

de devoir écrire des communiqués de presse dont les termes ne changent plus et qui démontrent le double discours du Gouvernement à cet égard. Enfin, nous avons expérimenté à Avignon une formation pour nos adhérents sur la thématique de la responsabilité de l'employeur dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Sa pertinence est apparue à tous les participants et, nous la déploierons par région en 2022, dans le cadre de l'USEP-SV, auprès de tous nos adhérents. Enfin, dans le cadre de la négociation sociale, le Syndeac et l'USEP-SV ont inscrit la question de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'agenda de la négociation 2021/2022.

À travers ces quelques exemples de nos actions des derniers mois, nous pouvons espérer avoir répondu pour l'essentiel au mandat que vous nous aviez confié, même si sur tel ou tel sujet, des analyses parfois divergentes ont nourri nos discussions toujours tranchées démocratiquement dans le cadre du Conseil national.

RENFORCER NOTRE CAPACITÉ À PRODUIRE DES IDÉES NOUVELLES, et ce faisant, à influencer plus efficacement sur les politiques publiques de la culture. Deux chantiers principaux nous ont occupés et à partir desquels le syndicat a joué un rôle qui va nous servir dans les prochaines semaines :

● La commission pour un service public de l'art et de la culture (SPAC), créée en septembre 2020 et faisant suite aux travaux préparatoires du groupe de travail que nous avons appelé « prospectives », a beaucoup travaillé au cours de l'année 2021. Organisée autour de trois axes (1. territoires, expérimentation, projets situés / 2. Usage des lieux / 3. Dimensions économiques, enjeux de gouvernance), la commission SPAC s'est réunie de très nombreuses fois. Une première synthèse a été réalisée au printemps, donnant lieu à une réunion plénière en juin dernier au théâtre de la Bastille. Les travaux de l'automne ont permis d'achever ce chantier, et de le présenter au débat public, dans le cadre de l'élection présidentielle et des élections législatives. Des propositions nouvelles seront adressées aux candidats aux élections présidentielles et législatives ; elles tendent à renforcer le service public dans ses exigences les plus essentielles, tout en modernisant nos propres attendus. Mieux faire entendre la question culturelle dans le débat politique et alimenter les propositions que les candidats seront susceptibles de formuler, tel est bien notre objectif. Le Syndeac est prêt à temps pour peser dans ce débat.

● Le groupe de travail danse est né au début de la crise sanitaire, à l'issue d'un texte publié sur notre site Internet «Vers une politique éthique de l'accompagnement des artistes.» Signé par neuf de nos adhérents particulièrement impliqués dans le champ chorégraphique, il a immédiatement suscité un intérêt de nombre de nos partenaires et amis au point de faire émerger l'utilité d'un travail collectif plus approfondi. C'est ainsi qu'a été constitué un nouveau groupe élargi à nos associations partenaires (ACCN, A-CDCN, et LAPAS) de même qu'à un des syndicats proches de nous (Chorégraphes associé.e.s). Ce groupe a produit de l'analyse et des propositions susceptibles de constituer les bases d'un véritable plan national en faveur de la danse. Le résultat de ce travail a été présenté dans le cadre de nos journées professionnelles d'Avignon, en juillet dernier. L'essentiel des propositions reste à synthétiser. Les réflexions qui en sont issues devront aussi alimenter d'autres pistes pour d'autres champs disciplinaires fragiles.

Ces deux chantiers ont mobilisé nos adhérents et nous avons veillé à chaque étape décisive à saisir le Conseil national des avancées en cours, ou à mobiliser les associations en fonction des enjeux qui se dégageaient. De toute évidence, la richesse du travail produit est à mettre à l'actif de toutes celles et ceux qui ont investi du temps sur ces thématiques, au cours de ces dix-huit derniers mois. Il nous appartiendra de faire vivre ces chantiers et de mettre en œuvre ce qui relève de notre responsabilité professionnelle, au-delà des attentes et des revendications que nous formulerons auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, État et collectivités territoriales.

Nous reste à traiter un sujet fondamental pour notre syndicat, celui de la transition écologique appliquée au spectacle vivant, en lui apportant une méthode et une structure capable de fédérer les positions individuelles et de créer un débat collectif et productif au sein du syndicat et en lien avec l'USEP-SV et nos partenaires publics.

RENOUVELER LA NÉGOCIATION SOCIALE DANS LE CADRE DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE.

Les deux années de crise sanitaire ont accaparé le travail syndical dans la relation aux pouvoirs publics, à la négociation des plans de sauvegarde et de relance, et aux multiples discussions sur l'année blanche, le recours à l'activité partielle, les mesures en faveur de l'emploi artistique, et les mesures transversales. Les confinements successifs et le télétravail n'ont pas été favorables à la négociation sociale qui ne se mène pas facilement en visioconférence, nous l'avons observé.

Les mouvements sociaux d'importance sur les retraites d'abord, puis sur l'assurance chômage ensuite, ont pour partie provoqué un gel de fait de nos instances de négociation. La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) s'est moins réunie au cours de ce mandat qu'en temps normal sans que cela soit de notre fait.

Les accords négociés, techniques et peu significatifs, posent une question de méthode à laquelle il nous faudra travailler. Notre fédération, l'USEP-SV, ne constitue pas, à elle seule, le collègue employeur et les désaccords demeurent fréquents avec nos partenaires des autres organisations d'employeurs. La difficulté de dialogue avec certaines organisations de salariés ne facilite pas le dialogue social. Nous devons travailler à un accord de méthode pour réinvestir la négociation sociale et porter ainsi quelques grands sujets attendus: la négociation salariale, car nous ne pourrions pas durablement rester dans le statu quo à l'œuvre depuis plusieurs années⁵; nous proposerons de rouvrir la discussion sur la prise en compte de l'éducation artistique et culturelle dans le parcours des artistes, point de blocage majeur avec certaines organisations de salariés. Nous défricherons des chantiers nouveaux, tels les droits liés aux captations, tant la crise sanitaire a mis sur le devant de l'actualité, le déploiement des diffusions numériques.

La commission sociale est restée très active dans la période, et les administrateurs et directeurs qui donnent du temps au syndicat doivent être remerciés pour leur mobilisation et leurs compétences aiguës des questions sociales; elles nous aident au jour le jour à définir les mandats de la négociation et à argumenter les sujets de l'actualité sociale au centre de nos échanges avec l'État.

Pour conclure....

Le quinquennat d'Emmanuel Macron aura été marqué par le vide sidéral de tout projet culturel et par l'obsession de mise en œuvre des gadgets présidentiels. Le drame de cette situation est qu'elle fait suite à des quinquennats antérieurs également très faibles sur le plan culturel. Il est urgent de stopper cette pente du désintérêt culturel par le pouvoir central. Le rôle de notre syndicat n'est pas de prendre part au choix électoral en tant que tel (nous ne sommes pas un parti politique et notre mandat porte statutairement sur notre unique secteur d'activités), mais de faire mieux entendre et surtout mieux reconnaître, par l'ensemble des responsables politiques, territoriaux et nationaux, les missions d'un service public de l'art et de la culture.

Nous nous y sommes employés, avec un certain succès, dans le cadre de la crise sanitaire. Nous devons maintenant réussir le pari de l'après-crise. Une opportunité s'offre à nous.

Les élus territoriaux sont confrontés à un problème de fragilité politique liée à l'abstention qui croît, élections après élections, depuis une bonne vingtaine d'années; cette défiance institutionnelle touche aussi bien les institutions de la République (école, université, hôpital, justice, police) que les services publics dans leur ensemble.

Notre conviction est que la culture constitue un des ferments de la démocratie, elle la rend vivante et lui permet de s'adapter à son époque, d'en rendre lisible la complexité. La culture casse l'académisme des solutions uniques et surtout toutes faites. Nous avons donc une nouvelle alliance à construire ensemble.

La tentation des extrêmes qui menace à chaque élection continue de paralyser les initiatives et incite les partis politiques à des surenchères dangereuses; la présidentielle à venir fait encore peser un risque majeur à cet égard. Les élus savent aussi que la réponse à la crise de la participation ne sera pas d'abord « institutionnelle » et qu'il leur faut donc renouer avec la population, hors des périodes électorales.

Dans ce contexte, et parce que nos adhérents constituent un maillon symbolique de la relation aux citoyens, nous devons formuler une offre de services car nous sommes une partie de la solution. Cette solution sera d'autant plus concrète que nous aurons su, ensemble, revisiter nos bases dans le cadre d'un service public de l'art et de la culture renouvelé.

Pour le Bureau,
NICOLAS DUBOURG
Président du Syndeac

NOTES

1. Le groupe de travail des équipes artistiques, celui ad-hoc sur l'année blanche, et la commission sociale se sont largement mobilisés pour élaborer des positions syndicales communes.
2. Le Syndeac a pris la présidence de l'USEP-SV le 5 octobre 2021.
3. Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma
4. Une réunion est programmée le 21 octobre 2021 au cabinet de la Ministre.
5. La négociation budgétaire doit enfin reconnaître le niveau trop faible de la rémunération des professionnels dans notre secteur, qu'ils soient permanents ou intermittents.

Rapport financier

ANALYSE DU BILAN

POSTES	2020	2019	2018	2017
A/ IMMOBILISATIONS NETTES	3 183 313	3 182 863	195 925	198 354
Capital souscrit ou fonds associatif				
+ Réserves				
+ Report à nouveau	784 676	1 072 543	1 072 667	836 286
+ Résultat de l'exercice	392 412	-287 868	-124	236 381
+ Subventions d'investissements nettes				
B/ TOTAL DU CAPITAL PROPRE	1 177 088	784 676	1 072 543	1 072 667
Provisions pour risques et charges	20 823	24 146	23 527	26 882
+ Provision pour dépréciation actif circulant				
+ Emprunts bancaires à plus d'un an	2 454 869	2 610 508		
+ Autres emprunts à plus d'un an				
+ Avances conditionnées à plus d'un an				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ TOTAL DES AUTRES CAPITAUX	2 475 692	2 634 654	23 527	26 882
D/ FINANCEMENT STABLE = (B + C)	3 652 780	3 419 330	1 096 070	1 099 549
E/ FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL = (D - A)	469 467	236 467	900 145	901 195
Stocks				
+ Subventions à recevoir				
+ TVA				
+ Autres créances	198 705	245 773	257 086	209 420
+ Charges constatées d'avance	12 732	12 743	59 551	57 281
F/ TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	211 437	258 516	316 637	266 701
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT HORS SUBVENTIONS	211 437	258 516	316 637	266 701
Acomptes et avances dont les abonnements				140
+ Dettes fournisseurs	54 378	90 264	117 555	89 366
+ Dettes financières				
+ Dettes sociales et fiscales	143 212	110 346	110 479	92 850
+ Emprunts à moins d'un an	156 538	156 524		
+ TVA à régler				
+ Autres dettes	188	2 962	2 525	4 601
+ Produits constatés d'avance				
G/ TOTAL DU PASSIF CIRCULANT	354 316	360 096	230 559	186 956
H/ BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (F - G)	-142 879	-101 580	86 078	79 745
Valeurs mobilières de placement				
+ Disponibilités	612 505	338 047	814 233	821 450
- Concours bancaires			166	
I/ TRÉSORERIE	612 346	338 047	814 067	821 450
TOTAL ACTIF	4 007 254	3 779 426	1 326 796	1 286 505
TOTAL PASSIF	4 007 254	3 779 426	1 326 796	1 286 505

COMPTE DE RÉSULTAT 2018 ET 2019

PRÉVISIONNEL 2020 ET 2021

	2019 réalisé	2020 prévisionnel	2020 réalisé	2021 prévisionnel	2022 prévisionnel
CHARGES					
60 - ACHATS					
604100 Achat espace communication	0,00	40000,00	0,00	70000,00	80000,00
606110 Achat électricité	6 742,64	7000,00	5 629,06	7000,00	7000,00
606300 Fournitures d'entretien	425,67	2000,00	2 053,93	2000,00	2500,00
606400 Fournitures administratives	4 974,12	5000,00	2 253,47	3000,00	5000,00
Sous-total	12 142,43	54 000,00	9 936,46	82 000,00	94 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS					
613200 Location locaux fixes et charges Rue Blanche	187 513,11	0,00		0,00	0,00
Location préavis 9 mois	0,00	0,00		0,00	0,00
Location locaux et charges SCI CAP 12 & ext.	0,00	96000,00	54 000,00	132000,00	144000,00
613510 Location photocopieur, machine à affranchir	18 242,20	15000,00	12 531,43	3000,00	3000,00
615500 Entretien s/mobilier	5 746,68	5000,00	2 368,48	1000,00	1000,00
615612 Maintenance informatique	18 387,34	20000,00	23 794,65	40000,00	25000,00
615613 Maintenance copieurs, téléphones, matériels techniques	10 367,33	9000,00	6 381,25	5000,00	5000,00
615620 Ménage Arcade	20 742,51	15000,00	13 985,87	0,00	0,00
616000 Prime d'assurance	4 503,02	3000,00	1 291,45	1 400,00	1 500,00
617000 Etudes et recherches	31 200,00	30000,00	12 720,00	50000,00	50000,00
618300 Documentation artistique et technique	11 918,36	11000,00	14 708,13	15000,00	18000,00
618500 Frais de colloques, séminaires	1 479,94	5000,00	2 400,00	7000,00	20000,00
Sous-total	310 100,49	209 000,00	144 181,26	254 400,00	267 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
621400 Personnel extérieur à l'entreprise	2 588,25	8000,00	2 940,00	30000,00	30000,00
622100 Commissions d'achats	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622610 Honoraires avocats	1 656,00	18000,00	2 850,00	15000,00	35000,00
622620 Honoraires administratifs	24 720,00	25000,00	19 860,00	20000,00	21000,00
622640 Autres honoraires	26 671,14	6000,00	7 890,16	15000,00	16000,00
622700 Frais d'actes	15 908,57	100,00	4,79	50,00	100,00
623100 Annonces et insertions	77,00	100,00	1,50	50,00	100,00
623400 Cadeaux	217,10	300,00	200,00	300,00	300,00
623500 Catalogues, imprimés et imprimeurs	2 868,00	3000,00	3 151,50	4000,00	4500,00
623620 Site internet	11 910,00	13000,00		20000,00	10000,00
623800 Pourboires, dons	110,00	100,00	150,00	200,00	200,00
624800 Transports administratifs	663,46	400,00	240,00	400,00	400,00
625120 Voyages élus, repr. Inst., perso qual. et intervenants	22 559,69	3000,00	7 630,41	20000,00	25000,00
625130 Voyages permanents	13 171,38	2000,00	2 311,46	10000,00	15000,00
625500 Frais et déménagement	11 071,51	0,00	0,00	0,00	0,00
625616 Missions permanents	170,65	1000,00	440,78	5000,00	5000,00
625700 Réceptions	1 287,93	2000,00	1 565,67	3000,00	3000,00
625703 Mission réceptions élus (repas, hôtels et défraiements)	29 685,74	12000,00	8 364,70	33000,00	33000,00

		2019 réalisé	2020 prévisionnel	2020 réalisé	2021 prévisionnel	2022 prévisionnel
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS (SUITE)						
625704	Missions réceptions permanents (hôtels et défraiements)	19049,40	8000,00	3340,12	20000,00	20000,00
625706	Missions réceptions Avignon	2761,50	0,00	0,00	5000,00	6000,00
625707	Missions réceptions Rep. Instances & Pers. qualif.	791,40	300,00	297,20	1000,00	1500,00
626000	Poste : frais machine à affranchir et routeur	5451,96	4500,00	4283,69	5000,00	5000,00
626500	Téléphone, internet, fonctionnement	7685,88	10000,00	11813,55	12000,00	13000,00
627000	Services bancaires et assimilés	6967,39	2000,00	1224,81	1500,00	1500,00
627800	Autres frais et commissions	97265,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628000	Cotisations	4903,20	5500,00	4152,20	5000,00	5000,00
628300	Frais formation	0,00	2000,00		2000,00	5000,00
628500	Frais recrutement	467,88	1000,00		0,00	0,00
	Sous-total	469680,03	127300,00	82712,54	227500,00	255600,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILÉS						
631100	Taxe sur les salaires, participation à la formation cont.	30946,79	35000,00	33261,21	35000,00	36000,00
635100	Impôt Taxe d'habitation	969,00	6000,00	981,00	1000,00	1000,00
635400	Droits d'enregistrement et timbres	150125,00				
	Sous-total	182040,79	41000,00	34242,21	36000,00	37000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL						
641100	Salaires bruts	425210,29	485000,00	441572,94	410000,00	430000,00
641200	Congés payés, jours de forfait jour	3242,00	4000,00	-17686,00	4000,00	4500,00
641410	indemnités licenciement	0,00	0,00	50307,08	0,00	0,00
641420	Indemnités transport	3929,77	4500,00	3524,72	3700,00	3800,00
641430	Indemnités allocation formation	0,00	2000,00	3957,69	3900,00	4000,00
641440	Tickets restaurant	8790,69	7000,00	6457,41	7000,00	7000,00
641460	Gratifications stages	0,00	1000,00		7000,00	7500,00
641480	Indemnité transactionnelle	0,00	0,00		0,00	0,00
641490	Indemnité rupture conventionnelle	2338,05	0,00		13600,00	0,00
645100 648000	Cotisations à l'Urssaf et charges sociales	170533,65	218000,00	164690,85	178000,00	190000,00
	Sous-total	614044,45	721500,00	652824,69	627200,00	646800,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651600	Droits d'auteur	1135,01	1500,00	1913,92	2000,00	2100,00
651610	Droits d'auteur graphiste	8532,00	9000,00		20000,00	10000,00
654400	Pertes créances irrécouvrables	11846,94	10000,00	26472,85	20000,00	15000,00
	Sous-total	21513,95	20500,00	28386,77	42000,00	27100,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES						
661100	Intérêts emprunt immobilier	3202,21	17000,00	16654,49	17000,00	17000,00
	Sous-total	3202,21	17000,00	16654,49	17000,00	17000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES						
671000	Charges exceptionnelles	53728,70	0,00	9,60	0,00	0,00
672000	Charges except.s/exerc.ant.	822,00	1000,00		0,00	0,00
	Frais de notaire & droits acquisition de titres	0,00	0,00		0,00	0,00
	Honoraires commerciaux acquisition	0,00	0,00		0,00	0,00

	2019 réalisé	2020 prévisionnel	2020 réalisé	2021 prévisionnel	2022 prévisionnel
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (SUITE)					
Frais divers et frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00
Autres frais	0,00	0,00		0,00	0,00
675200 Valeur cessions immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00
Sous-total	54550,70	1000,00	9,60	0,00	0,00
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
681110 Dot.amort.immos corp. / incorp.	6 695,79	8000,00	6 683,60	9000,00	9000,00
681120 Dot. amortissement travaux aménagement	0,00	4000,00		0,00	0,00
Dépôt de garantie de la Rue Blanche	0,00	0,00		0,00	0,00
681740 Dot prov dépréc.créances clients	13 574,00	15000,00	14 621,10	16 500,00	17 000,00
695000 Impôts sur les sociétés	367,00	500,00	261,00	400,00	500,00
Sous-total	20 636,79	27 500,00	21 565,70	25 900,00	26 500,00
TOTAL DES CHARGES	1 687 911,84	1 218 800,00	990 513,72	1 312 000,00	1 372 000,00
PRODUITS					
SUBVENTIONS					
741800 Subv ministère	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Sous-total	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
AUTRES PRODUITS					
751000 FCAP	306 105,76	150 000,00	259 890,06	200 000,00	250 000,00
Sous-total	306 105,76	150 000,00	259 890,06	200 000,00	250 000,00
COTISATIONS					
756000 Cotisations	1 053 928,41	1 035 000,00	1 070 276,43	1 080 000,00	1 090 000,00
Sous-total	1 053 928,41	1 035 000,00	1 070 276,43	1 080 000,00	1 090 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS					
767000 Produits nets sur cessions de VMP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768000 Autres produits financiers	2 920,48	2 000,00	2 140,96	2 000,00	2 000,00
Sous-total	2 920,48	2 000,00	2 140,96	2 000,00	2 000,00
72 - PRODUITS EXCEPTIONNELS					
772000 Produits except exercice antérieur	268,00	600,00		0,00	0,00
775200 Produits cession immo corp	0,00	0,00		0,00	0,00
778000 Autres produits exceptionnels	527,38	200,00	1 448,02	0,00	0,00
Sous-total	795,38	800,00	1 448,02	0,00	0,00
78 - REPRISES ET TRANSFERT DE CHARGES					
Rep.prov.retraite, risque & charges	0,00	0,00	3 323,00	0,00	0,00
Rep prov deprec. créances	5 308,40	0,00	13 574,00	0,00	0,00
Transfert de charges	985,79	1 000,00	2 273,27	0,00	0,00
Sous-total	6 294,19	1 000,00	19 170,27	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	1 400 044,22	1 218 800,00	1 382 925,74	1 312 000,00	1 372 000,00
RESULTAT	-287 867,62	0,00	392 412,02	0,00	0,00
MONTANT DU REPORT À NOUVEAU DEDUIT OU AJOUTÉ	-287 867,62		392 412,02		
SOLDE DU REPORT A NOUVEAU EN FIN D'ANNÉE	784 675,57		1 177 087,59		

Les enveloppes incluant les dépenses inscrites au Plan de trésorerie pour l'acquisition des locaux de la rue Saint-Nicolas sont grisées.

Compte de résultat 2020

PRODUITS 2020

Le total des produits s'élève à 1 382 925,74 €, en légère baisse par rapport à l'an passé. Cependant, les cotisations des adhérents s'élèvent à 1 070 276,43 €, en hausse de près de 35 000 € par rapport à 2019. Les autres ressources se structurent toujours entre la subvention annuelle versée par la DGCA de 30 000 €, et le Fonds Commun d'Aide au Paritarisme (FCAP), en baisse en 2020 par rapport à 2019, soit 259 890,06 €. Sur ce dernier point, la crise sanitaire et ses impacts sur le niveau d'emploi ne permettent pas une prévision très précise de cette ligne. Le réalisé est très supérieur au prévisionnel, mais nous sommes en droit de craindre un différé important de l'impact négatif de la crise sanitaire sur cette cotisation pour le paritarisme, indexée sur l'emploi dans le secteur.

LES CHARGES 2020

La crise sanitaire et les confinements successifs ont totalement modifié nos charges habituelles en limitant les déplacements des élus et de l'équipe; l'annulation du Festival d'Avignon a aussi généré des économies involontaires mais bien réelles. Les chiffres 2020 ne font que révéler l'ampleur de la crise que nous avons traversée et pèsent positivement dans le résultat final.

Ainsi, les charges de cette année sont en forte baisse à 990 513,72 €. La chute paraît d'autant plus spectaculaire par rapport à 2019 que nous avons eu des dépenses exceptionnelles à l'occasion de notre déménagement et de l'acquisition de la SCI Cap 12.

SERVICES EXTÉRIEURS

Les postes budgétaires sont toujours suivis avec une très grande attention et des logiques d'économie restent toujours possibles, même si elles sont de moins en moins nombreuses: un travail est maintenu sur l'ensemble de nos abonnements et nous remettons tous nos prestataires en concurrence à période régulière. Le total des services extérieurs s'élève à 82 712,54 €.

CHARGES DE PERSONNEL, SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les charges de personnel sont en hausse provisoire en 2020, la variation observée s'expliquant essentiellement par le versement d'une indemnité de licenciement. Elles s'inscrivent cependant dans une tendance baissière en raison du non remplacement de la salariée partie. Les charges de personnel s'élèvent ainsi en 2020 à 652 824,69 € contre 614 044,45 € en 2019.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le résultat net de 2020 est donc bénéficiaire de 392 412,02 €, compensant ainsi la situation exceptionnellement déficitaire de l'an passé (-287 867,45 €), avec un solde de report à nouveau en fin d'exercice de + 1 177 087,59 €.

L'actif net au 31 décembre 2020 s'élève à 4 007 254 €.

Budget prévisionnel pour 2021

Le budget prévisionnel a été adopté par le Conseil national le 28 juin 2021.

Construit dans le cadre d'une véritable stratégie syndicale, ce budget est le premier de la mandature qui dégage des moyens nouveaux en faveur de nos priorités.

En l'occurrence, nous augmentons très fortement nos charges de communication, notamment dans la perspective de la publication des chiffres des programmations femmes / hommes dans notre secteur; nous prévoyons aussi des moyens dans le cadre des études, pour le comptage des années à venir. Nous souhaitons inscrire ces dépenses de façon pérenne. À noter enfin que nous programmons la dépense (qui sera mutualisée dans le cadre de l'USEP-SV) en faveur de la formation à destination des adhérents et relative à la responsabilité de l'employeur dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

De même, nous réservons des crédits pour la publication de nos propositions « pour un new deal en faveur d'un service public de l'art et de la culture ». Ainsi, le Syndeac dégage des moyens pour faire apparaître ses revendications dans le débat public des présidentielles. Nous nous sommes d'ailleurs alloués les services d'une attachée de presse qui nous aide à rendre notre action publique, afin d'en accroître l'impact politique. À noter que nous dégageons des moyens supplémentaires pour le service aux adhérents, en vue de recourir à des prestations externes en conseils juridiques; il s'agit à la fois de parer au congé de maternité de notre juriste, mais aussi afin de toujours mieux répondre aux attentes des adhérents, très importantes dans ce domaine.

Nous vous rappelons, en outre, que le Syndeac prend à sa charge la dépense de la défense collective dans le cadre de l'appel déposé par le SFA sur l'application de l'accord de 2003.

Enfin, en 2021 nous entamons le changement de la base logicielle générale du syndicat qui nous permettra une amélioration du service aux adhérents et une gestion optimisée du règlement des cotisations.

Les adhésions de nouvelles compagnies au Syndeac ont donné une nouvelle force syndicale, et nous comptons d'ailleurs amplifier encore ce mouvement en 2021/22.

Les charges et produits d'exploitation pour 2021 ont ainsi été estimés avec prudence à 1 312 000 €.



Édité à 350 exemplaires par le Syndeac

Syndicat national des entreprises
artistiques et culturelles
20, rue Saint-Nicolas 75012 Paris

Octobre 2021

ne peut être vendu

ISSN 2497-1839

Directeur de publication : Nicolas Dubourg

Graphisme et mise en page : atelier YUPI

Impression : atelier NORRY sur papier Fedrigoni
Freelife Cento, certifié FSC 100% recyclé



Syndecac

20, rue Saint-Nicolas
75012 Paris

T. 01 44 53 72 10

F. 01 44 53 72 12

contact@syndecac.org

www.syndecac.org